

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue publiquement le 2 octobre 2017 à 20h, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 1386, rue Dumouchel, Sainte-Adèle, Province de Québec, à laquelle étaient présents:

Monsieur le maire Robert Milot

Mesdames et Messieurs les conseillers

Nadine Brière	District 1
Roch Bédard	District 2
Gilles Legault	District 3
John Butler	District 4
Robert Lagacé	District 5
Diane de Passillé	District 6

Tous membres du conseil et formant le quorum.

Sont également présents le greffier et le directeur général.

RÉSOLUTION NO. 2017-274

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 octobre 2017;

D'ajouter le sujet suivant de la rubrique « Documents déposés » :

12.4) Rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 31 août 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-275

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017

ATTENDU QUE chaque membre du conseil a reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier et directeur des Services juridiques est dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 septembre 2017.

RÉSOLUTION NO. 2017-276

Autorisation - Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un Service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle désire bénéficier de l'aide financière offerte par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel afin de favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers à temps partiel qui exercent au sein de son service;

ATTENDU QUE la Ville prévoit la formation de pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le directeur du Service de la Sécurité incendie de faire une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Pays-d'en-Haut.

RÉSOLUTION NO. 2017-277

Allocation cellulaire Survi Mobile

ATTENDU la résolution 2017-228 adoptée lors de la séance du 21 août 2017 relativement à l'application SURVI-Mobile, une application d'alerte utilisée par les pompiers pour recevoir une demande d'intervention sur leur téléphone cellulaire;

ATTENDU QUE cette application est installée dans les téléphones cellulaires personnels des pompiers;

ATTENDU la recommandation du 19 septembre 2017, transmise par monsieur Stéphan Turcotte, directeur du Service de la sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise le versement d'une allocation de 5,00\$ par mois aux pompiers de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2017 pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire personnel;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-278

Souligner le travail des employés suite aux orages du 22 août 2017

ATTENDU les pluies torrentielles survenues le 22 août dernier;

ATTENDU les nombreuses interventions effectuées par le Service en sécurité incendie et par le Service des travaux publics;

ATTENDU que ce conseil désire souligner tous les efforts des employés intervenus auprès des citoyens de la Ville de Sainte-Adèle suite aux orages du 22 août 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil offre ses plus sincères félicitations et ses remerciements aux employés des différents services impliqués de loin ou de près pour leur implication et dévouement suite aux pluies torrentielles survenues le 22 août dernier, et ce, au nom de toute la population adéloise.

RÉSOLUTION NO. 2017-279

Contrat avec Services de cartes Desjardins

ATTENDU la résolution 2017-201, adoptée lors de la séance du 17 juillet dernier, concernant l'acquisition du logiciel *Constat Express* afin de permettre le paiement par internet pour la cour municipale;

ATTENTU QU'un contrat doit être conclu avec Services de cartes Desjardins pour les paiements en ligne;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Diane de Passillé**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser le Service de la trésorerie à conclure un contrat d'une durée de trois (3) ans avec Services de cartes Desjardins afin d'établir la plateforme de paiement en ligne;

D'autoriser le Service de la trésorerie à acquitter les coûts relatifs à la grille de tarification laquelle est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

RÉSOLUTION NO. 2017-280

Annulation des soldes à financer autorisés par règlements d'emprunt

ATTENDU QUE la Ville de Sainte-Adèle a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : **M. John Butler**

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : **Mme Nadine Brière**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Sainte-Adèle modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne

« subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Adèle informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Ville de Sainte-Adèle demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

RÉSOLUTION NO. 2017-281

Appropriation du fonds réservé pour la réfection des rues

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise l'appropriation d'un montant de 53 310\$ du fonds réservé pour la réfection des rues pour financer une partie de l'achat de pierre concassée utilisée dans le cadre des activités normales d'entretien des rues par le Service des travaux publics, et ce, tel que prévu au budget de 2017;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-282

Financement des coûts relatifs aux pluies du 22 août 2017

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le financement des coûts relatifs aux pluies du 22 août 2017 soit approprié à même l'excédent de fonctionnement non affecté;

QUE toute aide financière accordée par le ministère de la Sécurité publique viendra réduire le montant à approprier;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-283

Embauche – Préposé à l'urbanisme

ATTENDU QUE monsieur Philippe Dagenais occupe le poste de préposé à l'urbanisme depuis le 28 avril 2015;

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice des Ressources humaines, daté du 20 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et entérine l'embauche de monsieur Philippe Dagenais au poste de préposé à l'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, depuis le 28 avril 2015 et selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur;

QUE celui-ci soit nommé « fonctionnaire désigné » au sens du Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-284

Embauche – Préposé à l'urbanisme

ATTENDU le rapport de madame Julie Albert, directrice des Ressources humaines, daté du 20 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Robert Lagacé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions du rapport et engage madame Julie Richard au poste de préposé à l'urbanisme de la Ville de Sainte-Adèle, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective en vigueur, en date du 18 octobre 2017, soit après avoir effectué la période de 20 jours ouvrables d'entraînement et de familiarisation;

QUE celle-ci soit nommée « fonctionnaire désigné » au sens du Règlement sur les permis et certificats numéro 1200-2012-PC ainsi que les règlements municipaux en vigueur;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-285

Embauche – Chef-adjoint de division génie

ATTENDU le rapport de monsieur Pierre Dionne, directeur général, daté du 22 septembre 2017, relativement à l'embauche d'un chef-adjoint à la division génie de la Ville de Sainte-Adèle;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER :

M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE :

Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil accepte les dispositions dudit rapport et entérine l'embauche de monsieur Pier-Luc Girard au poste de chef-adjoint de division génie de la Ville de Sainte-Adèle, à compter du 6 novembre 2017;

QUE celui-ci bénéficie des avantages inscrits à la Politique des conditions de travail et de la rémunération du personnel cadre en vigueur et que son salaire soit fixé selon l'échelon 4 de la classe 6 de la grille salariale incluse à la politique précitée;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-286

Adjudication – Études géotechniques, structure, drainage et stabilisation – Réaménagement du garage municipal – INV-2017-065

ATTENDU la demande de soumissions effectuée concernant les études géotechniques, structure, drainage et stabilisation pour le réaménagement du garage municipal;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue le 25 septembre dernier et que les firmes ayant déposées des soumissions sont les suivantes:

Englobe Corp.
Qualilab Inspection inc.
Solmatech inc.

ATTENDU QUE le comité de sélection s'est réuni le 28 septembre 2017 et a procédé à l'analyse des soumissions déposées;

ATTENDU le rapport de monsieur Yan Senneville, greffier adjoint, daté du 28 septembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE: Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder le contrat à la firme *Englobe Corp.*, étant le soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final, pour un montant de 36 389,05\$, taxes incluses, le tout sous réserve de transmission par la firme de tous les documents nécessaires et prévus au document d'appel d'offres ;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à effectuer les paiements à même le règlement d'emprunt 1243.

RÉSOLUTION NO. 2017-287

Sollicitation de la participation du MTMDET – Réfection du ponceau et la stabilisation du cours d'eau près de la rue Dumouchel

ATTENDU le rapport de monsieur Armand Ouattara, chef-adjoint de la division génie, daté du 20 septembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER: M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil sollicite la participation du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), afin de réaliser les travaux de réfection du ponceau et la stabilisation du cours d'eau près de la rue Dumouchel;

QUE le conseil autorise la chef de la division génie à signer tout document requis pour ce faire, pour et au nom de la Ville de Sainte-Adèle;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-288

Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux

ATTENDU les recommandations de paiement relativement à divers travaux municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. John Butler

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE procéder au paiement #2 pour les travaux de remplacement de ponceau et stabilisation de talus sur la rue de la Montagne, soit un montant de 78 447,57\$, taxes incluses (SP-2017-078), à l'entreprise *Excavation Serge Gingras inc.* et que ce paiement soit effectué à même le règlement d'emprunt 1238;

DE procéder au décompte #1 pour les travaux de réfection mineure de pavage 2017, soit un montant de 33 608,45\$, taxes incluses (SP-2017-048), à l'entreprise *Les Pavages Dançar (2009) inc.*, conformément à la résolution 2017-068;

QUE les paiements précités soient effectués sous réserve de la transmission au Service de la trésorerie, des quittances requises.

RÉSOLUTION NO. 2017-289

Décisions du conseil - Dérogations mineures

ATTENDU les dispositions du règlement numéro 1200-2012-D.M.

ATTENDU les recommandations du comité consultatif d'urbanisme, rédigées dans le procès-verbal du 20 septembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil **ACCEPTE** les demandes de dérogations mineures suivantes:

Résolution du CCU – 2017-111

Demande formulée relativement à l'immeuble situé sur le **lot 2 230 335 (chemin du Lac-Renaud)**, afin de permettre d'augmenter la pente longitudinale d'une allée d'accès de 12% à 15% sur un tronçon de 80 mètres, afin de construire ladite allée d'accès sur le lot 2 230 335 du cadastre du Québec;

Résolution du CCU – 2017-112

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **1001, chemin des Cèdres**, afin de permettre qu'un garage détaché du bâtiment principal soit situé à 2 mètres de la ligne arrière donnant sur rue, soit sur un passage à l'arrière de l'immeuble alors que le règlement exige 8 mètres afin de construire un garage détaché;

QUE le conseil accepte la recommandation du C.C.U. à l'effet de **REFUSER** la demande de dérogations mineures suivante:

Résolution du CCU – 2017-113

Demande formulée relativement à l'immeuble situé au **4408, rue Dazé**, visant à permettre la mise en place d'une clôture dans la rive de 15 mètres d'un ruisseau afin de régulariser une portion de la clôture existante et le remplacement d'une autre partie pour les motifs suivants:

- La demande ne respecte pas les critères d'évaluation en matière de dérogations mineures
- La présence de la clôture est consciemment interdite par la réglementation d'urbanisme afin d'atteindre les objectifs de planification en matière de protection des rives;
- Il ne serait pas équitable envers les autres propriétaires riverains d'autoriser ce type de construction, alors que celle-ci leur est interdite;

QU'une copie de la présente soit transmise aux requérants.

RÉSOLUTION NO. 2017-290

Décisions du conseil – Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

ATTENDU les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion du 20 septembre 2017 ;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil ACCEPTE les dispositions des résolutions ci-après indiquées en regard des dossiers suivants concernant la procédure requise par le règlement numéro 1200-2012-P.I.I.A.

Résolution C.C.U. 2017-099 acceptant la demande de PIIA pour le :
1052-1064, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation** (Modification au PIIA approuvé le 21-11-2016)

Résolution C.C.U. 2017-100 acceptant la demande de PIIA pour le :
450, rue du Maréchal

- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2017-101 acceptant la demande de PIIA pour le :
3705, rue de l'Aubergiste

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-102 acceptant la demande de PIIA pour le :
3450, boulevard de Sainte-Adèle

- **Démolition**

Résolution C.C.U. 2017-103 acceptant la demande de PIIA pour le :
755, rue des Brises

- **Galerie**

Résolution C.C.U. 2017-104 acceptant la demande de PIIA pour le :
2010, chemin Pierre-Péladeau

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-105 acceptant la demande de PIIA pour le :
843, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-106 acceptant la demande de PIIA pour le :
421, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-107 acceptant la demande de PIIA pour le :
1540, boulevard de Sainte-Adèle

- **Rénovation**

Résolution C.C.U. 2017-108 acceptant la demande de PIIA pour le :
1007, boulevard de Sainte-Adèle

- **Enseigne**

Résolution C.C.U. 2017-109 acceptant la demande de PIIA pour le :
268, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

Résolution C.C.U. 2017-110 acceptant la demande de PIIA pour le :
268, boulevard de Sainte-Adèle
- Enseigne

RÉSOLUTION NO. 2017-291

ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 4209, boulevard de Sainte-Adèle

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2017-243) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 août 2017;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2017-269) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 septembre 2017;

ATTENDU la résolution CCU 2017-085 du comité consultatif d'urbanisme datée du 1^{er} août 2017, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 4209, boulevard de Sainte-Adèle ;

ATTENDU QUE le projet vise à permettre le redéveloppement et la mise en valeur d'une propriété dans une zone commerciale périurbaine;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement numéro 1000-2008-PPC relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble et que ce projet répond aux critères d'évaluation dudit règlement;

ATTENDU QUE le projet a fait l'objet d'une recommandation positive et unanime du comité consultatif d'urbanisme ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 6 septembre 2017 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC, et prévu au 4209, boulevard de Sainte-Adèle afin de permettre les usages commerciaux principaux de la classe *C07-02 Service de réparation mécanique de véhicules automobiles* et *C07-02 Remorquage de véhicules automobiles* ainsi que l'usage principal de la classe *P-04-02-03 Fourrière municipale*, et ce, aux conditions suivantes :

1. L'aménagement de l'aire d'entreposage, ceinturée d'une clôture, en cour latérale gauche doit être réalisé conformément aux normes applicables en matière d'installation de clôture et d'aménagement paysager, toutefois, l'enclos ainsi constitué, peut empiéter dans les marges latérales donnant sur rue et arrières, jusqu'à un maximum de 1 mètre des limites de propriétés;
2. Les commerces peuvent être exploités de façon simultanée ou de façon distincte. Toutefois, l'abandon, pour une période de six mois, de l'un ou l'autre des usages *C07-02 Remorquage de véhicules automobiles* ou

C07-02 Service de réparation de véhicules automobiles entraîne la perte du droit de l'opération de l'usage ainsi abandonné, conformément à la réglementation applicable sur les droits acquis;

3. L'abandon de l'usage *C07-02 Remorquage de véhicules automobiles* entraîne la perte du droit à l'usage P-04-02-03 *Fourrière municipale*;
4. L'ensemble des cours servant à l'entreposage devront être clôturés, conformément à la réglementation applicable;
5. Aucun entreposage de véhicules accidentés ne doit être effectué hors de l'enclos d'entreposage pour l'un ou l'autre des usages de l'immeuble;
6. Une bande végétalisée, constituée d'arbres, devra être maintenue, le long de la rue du Moulin, pour dissimuler l'enclos d'entreposage;
7. L'ensemble de la réglementation d'urbanisme, nonobstant les objets à la présente résolution, continue de s'appliquer, compte tenu des adaptations nécessaires;

Le tout, applicable à la propriété située au 4209, boulevard de Sainte-Adèle, sur le lot numéro 3 648 638 au cadastre officiel du Québec, dans la zone commerciale périurbaine CP-002 du règlement de zonage en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2017-292

ADOPTION de résolution – Demande en vertu du règlement 1000-2008-PPC – 4310, rue de la Capricieuse

ATTENDU QUE le premier projet de résolution (numéro 2017-244) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 21 août 2017;

ATTENDU QUE le second projet de résolution (numéro 2017-270) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 18 septembre 2017;

ATTENDU la résolution CCU 2017-098 du comité consultatif d'urbanisme datée du 1^{er} août 2017, tel qu'annexée à la présente concernant la demande de modification règlementaire faite en vertu du règlement 1000-2008-PPC pour la propriété sise au 4310, rue de la Capricieuse ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être réalisés sur le bâtiment pour en assurer la viabilité;

ATTENDU QUE les particularités de l'immeuble empêchent toute relocalisation du bâtiment à l'intérieur des limites constructibles du terrain;

ATTENDU les efforts réalisés par le demandeur pour régulariser les autres éléments dérogatoires constatés sur sa propriété;

ATTENDU QUE par le processus retenu, le projet sera limité aux ouvrages nécessaires pour assurer l'occupation raisonnable du bâtiment;

ATTENDU QUE le projet est assujéti au règlement 1000-2008-PPC répond aux critères d'évaluation dudit règlement ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue mercredi le 6 septembre 2017 à 19 h ;

ATTENDU QU'aucune signature n'a été enregistrée suite à l'invitation aux personnes intéressées ayant droit de signer une demande d'approbation référendaire;

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le projet final de résolution du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble numéro 1000-2008-PPC afin d'autoriser l'agrandissement, d'un maximum de 18 mètres carrés, de l'étage du bâtiment existant situé au 4310, rue de la Capricieuse à 12,54 mètres du lac Millette, permettre de rehausser la hauteur de l'étage existant situé à 8,21 mètres du lac Millette et permettre la présence d'une galerie desservant l'accès principal à moins de 15 mètres du lac Millette, tels que montrés au plan de propriété préparé par Peter Rado arpenteur-géomètre sous le numéro 15 645 de ses minutes daté du 23 mai 2017 ainsi que sur les plans de construction préparés par le demandeur;

Le tout, applicable à la propriété située au 4310, rue de la Capricieuse, sur le lot numéro 2 493 351 au cadastre officiel du Québec, dans la zone de villégiature VI-001 du règlement de zonage en vigueur.

RÉSOLUTION NO. 2017-293

Semaine des bibliothèques publiques – Proclamation et participation

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques du Québec s'unissent afin de promouvoir et de faire connaître les services qu'elles offrent;

ATTENDU l'importance et la diversité des missions de la bibliothèque publique auprès de la population : INFORMATION, ALPHABÉTISATION, ÉDUCATION ET CULTURE;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est le lieu privilégié pour accéder à l'information et à la connaissance;

ATTENDU QUE la bibliothèque publique est un équipement culturel essentiel dans une municipalité et qu'elle est l'instrument de base du développement culturel des citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LE CONSEILLER : M. Gilles Legault

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE proclamer la semaine du 21 au 28 octobre 2017, "Semaine des bibliothèques publiques" dans notre ville.

RÉSOLUTION NO. 2017-294

Autorisation de signature – Protocole d'entente pour l'application d'une tarification des joueurs non-résidents de soccer sur le territoire de la région des Laurentides

ATTENDU le rapport transmis le 1^{er} septembre 2017 par monsieur Christian Nadeau, directeur du Service des loisirs, relativement à un protocole d'entente pour l'application d'une tarification des joueurs non-résidents de soccer sur le territoire de la région des Laurentides

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Nadine Brière

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil autorise la signature du protocole d'entente à intervenir avec les villes partenaires de la région des Laurentides pour appliquer une tarification aux joueurs non-résidents de soccer sur le territoire de la région des Laurentides, à compter du 1^{er} janvier 2018 et restera en vigueur pour trois (3) saisons, soit jusqu'au 31 décembre 2020;

QUE le greffier, directeur des Services juridiques soit autorisé à signer ladite entente;

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

RÉSOLUTION NO. 2017-295

Règlement 1246 abrogeant le règlement 1242 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité – ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Roch Bédard

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le règlement 1246 abrogeant le règlement 1242 déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, soit adopté;

QU'il entre en vigueur conformément à la loi.

Le Conseil prend acte des rapports suivants :

Dépenses effectuées en vertu du *Règlement 1203*

- Incompressibles – Fonds d'administration – 515 995,99\$ pour la période du 9 au 15 septembre 2017.
- Incompressibles – Fonds d'administration – 152 398,82\$ pour la période du 16 au 22 septembre 2017.
- Liste des comptes à payer au montant de 621 862,74\$ pour le mois d'août 2017.

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – Journalier-chauffeur temporaire

Dépôt délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche employés temporaires – Commis à la bibliothèque

Dépôt du rapport périodique sur les revenus et les dépenses au 31 août 2017

COMMUNICATION DU MAIRE AU PUBLIC

Monsieur le maire Robert Milot fait l'allocution suivante :

« Puisque la séance de ce soir est la dernière avant les élections du 5 novembre prochain, je tenais à prendre quelques minutes pour remercier nos deux conseillers qui ont décidé de ne pas se représenter et donc, qui participent ce soir à leur toute dernière séance du conseil municipal de Sainte-Adèle.

Je souhaite tout d'abord remercier Monsieur Robert Lagacé qui termine ce soir son 2e mandat en tant que conseiller du district 5. Je ne vous cache pas que Robert et moi avons parfois eu des différends, mais je reconnais pleinement son implication comme conseiller depuis maintenant 8 ans. Robert a toujours été une personne très à l'écoute des citoyens qui se distingue par sa droiture et son intégrité. Les résidents du district 5, tout comme l'ensemble des Adélois, ont été privilégiés de pouvoir compter sur sa présence, son écoute et son souci de faire de Sainte-Adèle une ville où il fait bon vivre. Je tiens également à souligner l'implication rigoureuse de Robert Lagacé dans les différents comités et commissions sur lesquels il a siégés; notamment le comité consultatif en urbanisme et la commission de circulation et sécurité routière.

Je souhaite aussi remercier Monsieur Gilles Legault, qui, à 84 ans, est bien sûr notre doyen mais surtout, l'un des acteurs importants de l'histoire de Sainte-Adèle. Comme la plupart d'entre vous le savent, avant de se joindre au conseil en 2016, Gilles avait œuvré à titre de conseiller et maire du village de Mont-Rolland de 1970 à 1992. Natif de Sainte-Adèle et passionné par son coin de pays, Gilles a à cœur le bien-être des citoyens, et ce n'est pas d'hier qu'il participe à la vie communautaire. Pendant son récent mandat, Gilles était en charge des dossiers de l'OMH et des aînés. Toutefois, il y a bien longtemps qu'il s'implique dans la communauté, notamment en s'occupant du billard et de la pétanque, deux activités très populaires dans notre communauté.

Robert et Gilles, en mon nom, au nom de vos collègues du conseil et au nom de tous les Adélois, je tiens à vous remercier pour votre engagement et votre implication dans la communauté de Sainte-Adèle depuis toutes ces années. Merci pour tout et bonne retraite de la vie politique! »

COMMUNICATIONS DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS AU PUBLIC

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire répond aux questions du public.

RÉSOLUTION NO. 2017-296

Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER : M. Robert Lagacé

APPUYÉ PAR LA CONSEILLÈRE : Mme Diane de Passillé

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 21h07.

(s) Nadine Brière

Mme Nadine Brière, mairesse

(s) Simon Filiatreault

Me Simon Filiatreault,
Greffier et directeur des services juridiques